



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 23 septembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Virginie SUDRE à Bernadette CACALY - Sophie BAUDOIN à Cyrille CUENOT - David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.09.29 15

OBJET : Acquisition de la parcelle CM n° 195 – Place des Géraniums

Monsieur Martial VIAL, adjoint délégué en charge du développement durable, de l'aménagement urbain et des déplacements / modes doux, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre d'une politique de maîtrise du patrimoine communal et en vue d'un aménagement de voirie à l'intersection de la rue de Pontière et de la rue de la Pépinière, il est proposé l'acquisition de la parcelle cadastrée CM n° 195 sise Place des Géraniums.

La présente délibération concerne une maison de village sans terrain située à l'angle de de la rue de la Pontière et de la rue de la Pépinière, sur deux niveaux avec cuisine, salle d'eau, wc et 2 chambres, d'une superficie totale de 57m².

Considérant le courrier du 11 mars 2014, par lequel Maître Stéphanie GRIFFON Notaire nous informe de la vente de ce bien par Madame LARSONNEUR Domenica,

Considérant que cette parcelle est concernée par l'exercice du droit de préemption dans une zone de D.P.U.,

Considérant le courrier du 17 mars 2014, par lequel le maire de Saint Quentin Fallavier fait part à Maître Stéphanie GRIFFON, que la commune souhaite acquérir ce bien.

Considérant que la commune n'a pas souhaité exercer son droit de préemption,

Considérant les négociations amiables qui ont eu lieu entre les deux parties,

Considérant l'avis du service des domaines en date du 14 avril 2014 qui détermine la valeur de ce bien à hauteur de 85 000€ (quatre-vingt-cinq mille euros).

Madame LARSONNEUR Domenica a accepté, par courrier du 26 juin 2014, la cession de la parcelle CM n° 195 au prix de 85 000€, dont 7 000€ d'honoraires d'agence, au profit de la commune de Saint Quentin Fallavier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ l'acquisition de la parcelle CM n° 195 située Place des Géraniums, au prix de 85 000€ dont 7 000€ de frais d'agence ; les frais d'acte notariés sont à la charge de l'acquéreur (la commune),**
- **AUTORISE le maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces utiles en l'objet.**
- **DIT que les crédits ont été prévus au Budget primitif 2014 – article 2111.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 30 septembre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le

- 1 OCT. 2014

Le Maire,

Michel BACQUILLER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.